



## Public notice

### Filing of Property Assessment Roll

Hereby, notice is given that the triennial Property Assessment Roll for the municipality of Saint-Armand, which should be in effect for the fiscal years 2019, 2020 and 2021, has been filed in my office on October 22, 2018, where the citizens can come for consultation of the Roll during regular business hours.

In accordance with the provisions of Article 74 of the *Act respecting Municipal Taxation*, notice is also given that any citizen who has an interest in opposing the accuracy, the presence or absence of an inscription on this roll, concerning a property that this citizen or another person is the owner, can file a request for revision as provided in section 1 of chapter X of this law.

To be valid, such a request must fill the following conditions:

- Be deposited before May 1<sup>st</sup>, 2019 (at the latest on April 30, 2019);
- Be deposited or sent by recommended mail to the following address:

Brome-Missisquoi MRC  
749, Principale Street  
Cowansville (QC) J2K 1J8

- Be done using the prescribed form, available at the Brome-Missisquoi MRC office;
- Be accompanied with the required amount of legal money or a certified cheque, as determined by by-law 03-0897 of the Brome-Missisquoi MRC and applicable to the concerned unit of assessment.

Done in Saint-Armand on October 31, 2018

  
Martine Loiseau, Acting Director General

### CERTIFICAT OF PUBLICATION

I, the undersigned, Martine Loiseau, Acting Director-General and Secretary-Treasurer for the municipality of Saint-Armand, do certify under my oath of office having published the above public notice by posting it at each of the locations indicated by the Council, between 3:00 p.m. and 5:00 p.m. on October 31, 2018.

  
Martine Loiseau, Acting Director General



## Avis public

### Dépôt du rôle d'évaluation foncière

Avis est, par la présente, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Armand, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2019, 2020 et 2021, a été déposé à mon bureau le 22 octobre 2018, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2019 (au plus tard le 30 avril 2019);
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Brome-Missisquoi  
749, rue Principale  
Cowansville (Québec) J2K 1J8

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible au bureau de la MRC de Brome-Missisquoi;
- Être accompagnée de la somme d'argent en monnaie légale ou chèque visé tel que déterminé par le règlement 03-0897 de la MRC de Brome-Missisquoi et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Armand, le 31 octobre 2018.

  
Martine Loiselle, directrice générale, par intérim

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Loiselle, directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim, de la municipalité de Saint-Armand, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant à chacun des endroits désignés par le conseil entre 15h et 17h, le 31 octobre 2018.

  
Martine Loiselle, directrice générale, par intérim